



COMPTES RENDUS

Réunion du 26 avril 2024

Présents :

Mmes : SANS Brigitte - BAPTISTE Evelyne - SOURNAC Angélique

Mrs : GALIANO Serge - MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - HERNANDEZ Patrick - CORBI Paul
PINAUD Alain - RICARD Francis - CORBI Paul - RAYNAUD Christian - LANOTTE Joël -
CROUZILLAT Alain - DELPY Serge - NEVEU Raymond - ARCANGELI Pierre-Noël - AZEMA Alain

Valérie, Secrétaire administrative

Absents excusés :

Mme : FOURNES Emilie, MONDRAGON Delphine, LOZANO Lydie

Mrs : DUCASSE Gilbert, HUGUET Patrick, VIGNERES Jean-Bernard

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à tous et merci de vous être rendu disponibles pour ce premier comité directeur dans notre nouveau siège.

Nous devons adopter un nouveau fonctionnement, compte tenu des horaires imposés par le règlement de la maison des sports.

Je vous demanderai donc d'être comme d'habitude, disciplinés et concrets dans vos interventions, afin de respecter l'ordre du jour.

Nous allons modifier l'ordre d'intervention, puisque Serge prendra la parole le premier, afin de pouvoir partir après la pause, car demain il commence tôt à Fenouillet.

Le temps passe vite, et les événements s'enchaînent.

Le mois de Mai arrive, avec la fin des championnats départementaux, et le début des championnats régionaux, dont celui de REVEL. Ensuite, suivront les championnats de France, et bien entendu celui de Fenouillet.

Vous comprendrez donc que ma priorité est de se concentrer sur ces deux événements.

Je vais donc mettre de côté pour l'instant la constitution d'une liste pour un éventuel second mandat.

Ce n'est pas une tâche facile et pour le moment je ne trouve pas toutes les solutions. Il sera temps après l'été de me remettre au travail sur la future composition de ce comité, si je dois conduire une liste.

Nous allons devoir préparer la deuxième partie de saison, et tout le monde devra être mobilisé.

Pour l'instant, mettons-nous au travail.

Merci à tous.

1) ADMINISTRATIF

a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 15 mars 2024

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) Vie des districts

1 - District Centre

Alain P : Mr Piedras nous a signalé des dysfonctionnements sur le concours de Martres Tolosane. Il y a eu 174 équipes, pas d'arbitre. La graphiqueuse était seule et le concours a commencé à 15H45.

Réponse de Raymond LM : Je ferais un courrier à Mr Piedras, pour lui expliquer que tout ne se déroule pas toujours comme prévu, et que nous ne pouvons pas toujours tout prévoir.

Francis R : Je tiens à rappeler ce qui s'est passé à Roquefort l'an dernier : absence de teneur de table, non désigné. La personne qui est mise en cause pour Martres Tolosane nous a rendu un gros service en prenant la table de marque au pied levé. Donc, soyons indulgent et ne portons pas de jugement hâtif quand un incident se produit.

Question de Denis Stiback : Quelle est la composition d'un jury sur un concours départemental ?

Réponse de Raymond LM : Dans la majorité des cas, le jury est composé de l'arbitre, du graphiqueur et du président du club. Il n'y a pas de délégué sur un concours départemental. S'il y a deux arbitres présents, le jury est composé des deux arbitres et du président du club.

Joel L : Lors de l'incident auquel se réfère Denis, qui a été relaté lors de la dernière commission de discipline, le jury était composé de deux personnes du même club, en plus de l'arbitre. Celui-ci n'a pas été concerté lors de la prise de décision qui a ensuite provoqué l'incident. Donc, il est important de réunir le jury quand il s'agit de prendre une décision qui concerne la compétition.

L'ensemble des responsables de district confirme que la composition du jury doit être dans l'ordre : l'arbitre, le graphiqueur et le président du club (ou un membre du bureau).

Réponse de Francis R : Cela dépendra de la présence d'un délégué ou pas. Si un délégué est présent, il sera président du jury. S'il n'y a pas de délégué, le président du jury, c'est l'arbitre.

Le contrôle des tenues et les sanctions qui en découlent sont de la responsabilité du jury. Sur un qualificatif, s'il n'y a pas de délégué, c'est l'arbitre qui contrôle les tenues.

2) SPORTIF

c) Bilan intermédiaire du trophée départemental vétérans

Patrick HERNANDEZ présente un bilan intermédiaire du trophée départemental vétérans.

La participation a été de 1070 équipes sur les 2 tours. Bonne participation.

- dans le district sud : 165 équipes
- dans le district centre : 279 équipes
- dans le district est : 194 équipes
- dans le district nord : 179 équipes (zone 41 peu de participation)
- dans le district ouest : 253 équipes

Si je fais un comparatif avec les triplettes présentes lors des qualificatifs de district

- dans le district sud : 86 %
- dans le district centre : 76 %
- dans le district est : 45 %
- dans le district nord : 61 %
- dans le district ouest : 70 %

Sur la base de 8 € de participation par équipe, la recette est de 8 560 €. Les frais d'arbitrage et de graphiqueur sont de 2 165 €. Il reste 6 395 € à répartir. Je remercie les graphiqueurs et arbitres qui ont fait cadeau de leur frais de déplacement.

Répartition des prix :

- 32^{ème} : 50 € par équipe (en bons d'achat)
- 16^{ème} : 80 € par équipe (en bons d'achat)
- 1/8^{ème} : 140 € par équipe (en bons d'achat)
- Perdant des 1/4 : 200 € par équipe (en bons d'achat)
- Perdant des 1/2 : 300 € par équipe (en bons d'achat)
- Perdant de la finale : 350 € pour l'équipe (en bons d'achat)
- Gagnant : 310 € (prix du séjour par joueur) soit 620 € pour l'équipe

Proposition de Francis RICARD : Le comité pourrait prendre en charge les frais d'arbitrage et les frais du graphiqueur ainsi que leurs repas sur les deux jours de la phase finale.

Cette décision est validée à la majorité par le comité directeur.

d) Bilan des championnats Haute-Garonne : JP, TH, TF, DF, TTH, TV, DM

- **Doublette Jeu Provençal à Fenouillet**, délégué Serge GALIANO

Bien organisé par le club de Fenouillet ; organisation particulière sur trois jours. Record de participation. Le fait de l'avoir remis à trois jours a été bénéfique, cela a permis de détendre le jeu.

Deux équipes de St Lys sont arrivées au bout et sont qualifiées au championnat de France.

Anecdote : le 2^{ème} jour, une équipe est revenue avec un seul joueur car le 2^{ème} était malade. Il a joué seul sa partie et l'a gagnée mais bien évidemment il n'a pas pu continuer à jouer seul pour la partie qualificative. Ce cas n'était jamais arrivé.

- **Triplette Senior Masculin à Colomiers**, délégué Joël LANOTTE

A noter un problème de météo avec un gros souci de vent et beaucoup de poussières.

Impossible d'installer la banderole et de rester sur le podium à l'extérieur.

Le dimanche, le graphiqueur a pu s'installer dehors.

Plusieurs contrôles d'alcoolémie ont été effectués, ainsi que des contrôles de boules (4 joueurs ont du changer leur jeu de boules).

- **Triplette Sénior Féminin aux Pradettes**, délégué Alain CROUZILLAT

Bonne organisation. Beaucoup de vent comme à Colomiers. A noter un gros souci avec une absence de sanitaire. La mairie était avertie mais problème difficile à résoudre (WC bouché). Les toilettes étaient déplacées vers une salle des fêtes.

- **Doublette Féminin à Ramonville**, déléguée Evelyne BAPTISTE

Bonne organisation mais manque d'animation. Brigitte SANS note le manque d'un speaker.

Afin d'amener un peu plus d'animation, pourquoi ne pas regrouper la doublette féminine et le tête-à-tête masculin. Quels sont les sites capables d'accueillir avec la capacité de 72 terrains ? Fenouillet, Colomiers, Roquefort, Blagnac, Beauzelle... A revoir l'organisation sur un seul site l'année prochaine. Idem pour la doublette masculine et le tête-à-tête féminin.

Il faudra revoir également l'heure de la venue des élus pour la remise des prix.

Raymond LM : je ne peux pas faire venir un speaker sur tous les championnats, donc je fais des choix.

La commission compétition réfléchira à l'opportunité de regrouper certains championnats sur un seul site.

Il faudra voir quelles pourraient en être les conséquences sur l'organisation.

- Tête-à-tête Sénior Masculin à Roquefort, délégué Pierre-Noël ARCANGELI
Beaucoup de monde dès le matin, beau site, terrains sélectifs, belles parties. Petit souci de sono sur un site du boulo-drome. Maire dynamique. Quatre arbitres pour la journée.
- Triplette Sénior Vétérans à Miremont, délégué Guy MALBERT
Bonne organisation. Grande salle pour recevoir. Petit souci sur une tenue. L'arbitre a bien géré le respect des tenues.
- Doublette Sénior Mixte à Muret St Jean, délégué Patrick HUGUET
Belle réussite, belle finale avec de beaux champions et bonne organisation dans l'ensemble. Beaucoup de bénévoles. Il a fallu beaucoup de diplomatie pour trouver une entente avec des gens du voyage qui s'était installé sur l'emplacement du championnat, mais tout a été très bien géré par les responsables de Muret St Jean. Bonne présence des élus. Petit souci de sono le samedi matin vers 11h00.

Demande spéciale : Nous acceptons la demande d'un club pour que son équipe réduite à deux, suite au décès tragique d'un des joueurs, puisse participer au championnat promotion. Après concertation entre le président et Francis RICARD, responsable du pôle sportif, et après avoir donné les consignes nécessaires afin de ne pas influencer sur le résultat de la poule de trois concernée, la décision de participer a été acceptée. C'est une décision exceptionnelle, répondant à une demande exceptionnelle.

e) **Validation des délégations pour les CDC 2024**

Francis RICARD note les délégations jusqu'à la fin juin, car les retours sont incomplets. Nous reviendrons sur les autres dates lors d'une prochaine réunion.

Nous acceptons la demande d'un club où une équipe jouera le championnat triplette promotion à deux joueurs pour cause de décès. C'est une décision exceptionnelle validée par la Fédération.

f) **Point de situation sur le championnat de REVEL et FENOUILLET**

Francis R : Pour le championnat de Revel, le programme (livret) en est préparation.

Une réunion a eu lieu mercredi dernier avec l'ensemble des présidents des comités départementaux de la région Occitanie pour débattre sur la tenue des tables le jour du championnat à Revel.

Un logiciel fédéral a été envoyé mais personne ne sait s'en servir.

L'ETR refuse de tenir les tables au championnat de Revel. Pourtant, au championnat de France, c'est la DTN qui gère les tables des jeunes.

Nous utiliserons le logiciel Gestion Concours 4 parties.

Afin de bien maîtriser le logiciel, une formation sera faite prochainement où Alain Pinaud va être convié en présence de Margaux et Christian Gramond.

On verra si l'ETR désignera des personnes pour tenir les tables à Revel sinon nous désignerons des personnes de la Haute-Garonne. Mais je pense qu'une solution reste envisageable pour obtenir l'aide de personnes maîtrisant ce système particulier.

L'étude de la reconnaissance des graphiqueurs avance. Nous sommes au stade de préparation de ce projet. Plusieurs pistes de travail sont en cours, sans validation pour le moment.

3) **FINANCES**

a) **Point sur les licences 2024**

Serge G : Nous totalisons 10 432 licences à ce jour.

b) **Point de trésorerie : paiement des arbitres et teneurs de table, encaissement des sommes dues par les clubs**

Serge G : Les encaissements des qualificatifs vont commencer, vu que le dernier qualificatif est ce week-end. Les frais d'arbitrage et de graphiqueur ont été envoyés.

4) **DIVERS**

a) **Commission de discipline**

Le 10 avril 2024, la commission de discipline s'est réunie pour juger trois affaires :

1^{ère} affaire :

- Pour insultes, injures, menaces envers un officiel dans l'exercice de ses fonctions.

La sanction prise a été de 6 ans fermes et 500 € d'amende.

2^{ème} affaire :

- Pour insultes, injures, menaces envers un arbitre dans l'exercice de ses fonctions.

La sanction prise a été de 1 an ferme et 1 an avec sursis.

3^{ème} affaire :

- Pour insultes, injures, menaces envers un arbitre dans l'exercice de ses fonctions.

La sanction prise a été de 1 an ferme et 1 an avec sursis.

b) **Point sur les amendes pour absence au congrès**

Les responsables de district doivent faire le point avec les clubs ci-dessous :

1-Sud : BJ LOUDETOISE

2-Est : EMPALOT, ISSUS, AYGUESVIVES

3-Centre : LA FAOURETTE, NOE, ST SULPICE

4-Ouest : ROGUET, LARDENNE, CASSELARDIT

c) **Demande Coupe de France et Coupe Départementale**

Deux clubs déclarent forfait pour la Coupe de France : AUCAMVILLE et SOUPETARD.

Comme convenu dans le règlement, nous appliquerons une sanction financière d'un montant de 50 € et la sanction sportive qui les prive de participation l'année prochaine.

Chaque club devra payer les frais d'arbitrage donc 15 € chacun ce qui fera un montant total d'amende de 65 €.

Trois clubs déclarent forfait pour la Coupe Départementale : PIBRAC, CHARLAS et VILLENEUVE TOLOSANE.

Comme il s'agit d'une nouvelle compétition et qu'il n'est rien stipulé dans le règlement concernant un forfait, nous n'appliquerons pas de sanctions. Nous établirons un règlement intérieur dans ce sens pour 2025 c'est-à-dire que la Coupe Départementale aura les mêmes règles que la Coupe de France. Nous noterons aussi que les frais de repas commandés seront aussi réglés en cas de forfait.

Joël L : Il faudrait stipuler dans le formulaire d'inscription pour la coupe de France cette phrase : Souhaitez-vous en cas de défaite au 1^{er} ou au 2^{ème} tour participer à la Coupe de la Haute-Garonne ? De fait, les clubs désirant participer accepteront le RI de cette compétition.

d) Approbation du compte rendu de la commission jeune

Le compte rendu soumis à l'approbation est approuvé à l'unanimité en stipulant la modification du délai du challenge doublette. Il passe de un jour à deux jours.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le 14 juin 2024 à 18h30.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 22h55.

Le président,
Raymond LE MANACH



La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

